

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois février à 18h30, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le dix-sept février deux mil vingt et un, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Maire.

N°01: Approbation des comptes administratifs 2020 de la commune et des budgets annexes.

Le conseil municipal, à la majorité :

- ADOPTE les comptes administratifs du budget communal et des autres budgets annexes de l'exercice 2020.

N°02: Approbation des comptes de gestion 2020 de la commune et des budgets annexes.

Le conseil municipal, à la majorité :

- DÉCLARE que les comptes de gestion de la commune et de ses budgets annexes dressés, pour l'exercice 2020, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N°03/2021 : Saint-Malo Agglomération – Nomination de deux représentants au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DÉSIGNE Mme CARRE Béatrice et M. LEUDIERE Cyrille en qualité de représentants de la commune en vue de la représenter au sein de la CLECT.

N°04/2021 : Archives communales – Recours aux Archives Départementales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- CONSENT à l'archivage du fonds documentaire communal constitué depuis le dernier passage des Archives Départementales,

- SOUHAITE faire appel aux Archives Départementales pour réaliser cette opération,

- CHARGE Monsieur le Maire de signer ladite convention ainsi que tout document administratif et comptable en lien avec cette affaire.